

GAVIN M°GARRIGLE

Directeur de la région de l'Ouest

NAUREEN RIZVI

Directrice de la région de l'Ontario

LINDA MacNEIL

Directrice de la région de l'Atlantique

À tous les premiers ministres du Canada,

La pandémie de COVID-19 en cours est une crise de santé publique sans précédent et nécessite une coopération et une action sans précédent de la part de tous les paliers de gouvernement pour protéger adéquatement la santé et la sécurité de tous au Canada.

Le temps est compté. Parallèlement aux efforts urgents pour ralentir la propagation du coronavirus, les travailleuses et travailleurs ne sont pas seulement préoccupés par leur santé, mais se préparent à des perturbations économiques massives, allant de la réduction des heures de travail à l'annulation des quarts de travail et aux licenciements. Les gouvernements semblent saisir l'ampleur de cette crise, et certains ont pris des premières mesures importantes pour soutenir les travailleuses et travailleurs et leurs familles, tandis que d'autres ont été lents à agir. Aucun retard ne peut être toléré. Il faut agir maintenant.

En tant que plus grand syndicat du secteur privé au Canada, Unifor représente plus de 315 000 travailleuses et travailleurs dans presque tous les secteurs de l'économie. On ne saurait trop insister sur la préoccupation de notre syndicat pour la santé et le bien-être de nos membres. Nombreux sont ceux qui, dans les secteurs de l'hôtellerie, des jeux, du transport aérien et autres, ont déjà commencé à faire face à des représailles, des mises à pied et d'autres difficultés liées à l'épidémie virale et aux décisions gouvernementales visant à contenir la pandémie, telles que la fermeture des frontières, les restrictions sur les événements et les rassemblements publics, et autres.

À ce titre, et conjointement avec nos recommandations au gouvernement fédéral, notre syndicat demande instamment à tous les gouvernements provinciaux de mettre en œuvre immédiatement les mesures et actions suivantes pour contenir efficacement la propagation de la COVID-19 et préserver la santé et la sécurité de nos membres et de tous les travailleurs et travailleuses au Canada:

- 1. Instaurer un minimum de 14 jours de congé de maladie payés, qu'un travailleur ait été officiellement mis en quarantaine par un agent de santé ou qu'on lui ait demandé de s'isoler;
- 2. Établir des dispositions spéciales qui accordent aux travailleuses et travailleurs un congé payé pour s'occuper des enfants touchés par la fermeture d'écoles et de garderies ordonnée par le gouvernement;
- 3. Établir des mesures d'aide au revenu directes et d'urgence pour tous les travailleuses et travailleurs et les familles y compris ceux qui ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-emploi (incluant les personnes âgées, les étudiants, les bénéficiaires de l'aide sociale, ainsi que les travailleurs à la demande, les contractuels et les travailleurs précaires);
- 4. Veiller à ce que tous les travailleurs et travailleuses soient protégés contre les représailles de l'employeur pour toute absence, étant donné que les travailleuses et travailleurs doivent s'occuper des enfants, des personnes âgées et des personnes à charge, ainsi qu'en raison d'autres circonstances atténuantes résultant de la pandémie en cours;
- 5. Les commissions des accidents du travail adoptent une présomption irréfutable de lien entre les problèmes de santé au travail et le coronavirus/COVID-19, pour tous les travailleuses et travailleurs de la santé, les premiers intervenants et tous les autres travailleurs qui entrent en contact avec le public;

- 6. Renoncer à exiger des employés qu'ils produisent des notes de médecin en cas de maladie (envisager au moins d'autres moyens moins onéreux de justifier les absences pour maladie);
- 7. Éliminer tous les frais d'inscription ou à d'autres services dans tous les établissements de santé, y compris les centres de dépistage du COVID-19 prévus et les cliniques communautaires, hôpitaux et autres établissements existants, quel que soit le statut;
- 8. Veiller à ce que les services de santé essentiels, notamment les agences de santé, les services de soins de santé à distance (par exemple, les services d'information téléphonique), les centres de dépistage et les hôpitaux, disposent de ressources suffisantes pour faire face à l'augmentation du nombre de patients ;
- 9. Fournir un équipement de protection individuelle (EPI) et des fournitures appropriés pour prévenir la propagation de la COVID-19 aux travailleuses et travailleurs occupant des postes à haut risque et des postes de service de première ligne;
- 10. Veiller à ce que toutes les communautés autochtones aient un accès immédiat à l'eau potable et mettre en pratique les mesures de prévention conseillées par les professionnels de la santé pour éviter la propagation de la COVID-19;
- 11. Mettre en place et financer de manière adéquate des conseils et des directions provinciales de lutte contre le racisme qui fournissent des conseils et des orientations aux gouvernements pour combattre la xénophobie. Comme la COVID-19 continue à se répandre, les groupes racialisés, y compris mais pas seulement les Chinois et les Iraniens, sont susceptibles de subir de façon disproportionnée des pertes de revenus et de subir les effets du racisme;
- 12. Demander à toutes les institutions réglementées par les provinces d'étendre et d'assouplir les exigences de paiement concernant les responsabilités financières des consommateurs et des ménages, y compris les prêts étudiants, le loyer, les paiements hypothécaires et les factures de services publics;
- 13. Inclure les groupes de défense des travailleuses et travailleurs, de la communauté, de la lutte contre la pauvreté et des travailleurs migrants dans tous les plans gouvernementaux de leurs réponses à la COVID-19; et
- 14. Mettre pleinement en œuvre les recommandations des responsables de la santé publique visant à protéger les résidents et les travailleuses et travailleurs vulnérables dans les établissements de soins de longue durée en imposant un contrôle du personnel, des résidents et des visiteurs dans les établissements de soins de longue durée. Veiller à ce que les établissements de soins de longue durée augmentent leurs effectifs notamment en augmentant les heures de travail des travailleuses et travailleurs à temps partiel et occasionnels afin que les travailleuses et travailleurs soient en mesure de fournir des soins en toute sécurité et de suivre toutes les précautions nécessaires pour se protéger et protéger les résidents.

Alors que les circonstances continuent à évoluer avec la pandémie en cours, nous demandons instamment à vos gouvernements de mettre de côté toute partisanerie et de travailler avec les syndicats, les organisations de défense et les responsables de la santé publique pour mettre en œuvre immédiatement les recommandations ci-dessus et de rester en contact permanent avec notre syndicat pour aplatir la courbe de cette pandémie.

Veuillez recevoir nos sincères salutations,

Gavin McGarrigle

Directeur de la région de

l'Ouest

Naureen Rizvi

Directrice de la région de

l'Ontario

Linda MacNeil

Directrice de la région de

l'Atlantique